

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux le mercredi 14 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BOUFFIGNEREUX s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAVAUX Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 8 septembre 2022
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 8 septembre 2022.

Présents : Mmes RAVAUX Martine, LEMOINE Muriel et FROMONT Laurianne Mrs SIROT Éric, EVRARD Dominique, DIDIER Vivien,, FUST Didier, LECOQ Jean-Pierre, CONICELLA Raynald

Absents : BLANC Clément,

A été nommée secrétaire : Madame FROMONT Laurianne

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion précédente.

D2022-16

Désignation délégué au Syndicat Scolaire des Ponceaux :

Suite a la demission de Madame BRASSEUR Peggy, il convient de nommer un nouveau délégué au Syndicat Scolaire des Ponceaux, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer :

- Délégué titulaire : Madame LEMOINE Muriel

Pour : A l'unanimité des membres présents

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	

D2022-17

Élection d'un 2^{ème} adjoint :

Madame le Maire propose l'élection d'un 2^{ème} Adjoint Le conseil municipal après en avoir délibérer ACCEPTER ET VOTE un 2^{ème} adjoint

ÉLECTION D'UN 2^{ème} ADJOINT : Mme LEMOINE Muriel

propose sa candidature.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de votants : 9
Nombre suffrages nuls : 0
Nbre suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 9

Résultat :

Mme LEMOINE Muriel a été proclamé deuxième Adjoint avec neuf (9) suffrages obtenus, et a été immédiatement installée,

Pour : A l'unanimité des membres présents

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	

D2022-18

Indemnités des adjoints :

Après le vote d'un 2ème adjoint, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer les indemnités des Adjointes de la façon suivante, soit :

1^{er} ADJOINT : 2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

2ème ADJOINT : 2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

A compter de l'installation

Pour : A l'unanimité des membres présents

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de l'Aisne le 15/09/2022

Madame le Maire lève la séance à 21h 20

